

Monsieur Grégoire Junod
Syndic
À l'att. de la DMAP
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
CP 3280
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 mai 2020

Monsieur le Syndic,

La crise sanitaire que nous traversons a montré plus que jamais la nécessité d'un service public fort. À la Ville, l'engagement des employé.e.s a permis d'assurer les missions envers la population et le bon fonctionnement de l'administration communale dans des conditions parfois difficiles ces dernières semaines.

À l'heure des annonces de « déconfinement » et en vue du GIPS du 3 juin prochain, nous souhaiterions revenir sur la période vécue ces deux derniers mois par les employé.e.s en termes de conditions de travail, mais aussi de droits syndicaux.

Malgré nos courriers à la Municipalité en mars et avril 2020, la pression sur les collaborateurs et collaboratrices s'est accentuée, notamment sur ceux et celles avec charge d'enfants et/ou de proches à charge. Dans certains services, en plus des heures supprimées, le travail le weekend devient autorisé sans majoration. Le report des vacances est remis en question. La compensation des jours fériés supprimés. La pression qui pèse sur les équipes pour assurer les prestations malgré les absences ou l'augmentation de l'activité s'aggrave et dure dans le temps.

À aucun moment, alors que la crise sanitaire relève de l'intérêt général pour l'ensemble du personnel (art. 55 du RPAC), les syndicats et les associations du personnel n'ont été consultés afin de recueillir leurs problèmes, leurs attentes et leurs propositions sur la gestion de la crise. Aussi, les dispositions relatives à la protection de la santé au travail contenues dans la Loi du Travail sont applicables dans la fonction publique lausannoise, et le droit d'être consulté (art.6 al.3 LTr et art.6 al.1 et 2) également. Les plans de continuité et de reprise ont été adoptés et diffusés sans leur moindre avis, plusieurs lacunes du dispositif et des pressions sur le personnel sont vite apparues, induisant ainsi des craintes du personnel pour sa santé. Et quand notre syndicat a voulu communiquer à l'ensemble du personnel sur la gestion de la crise en avril dernier, en particulier sur les problèmes et les inquiétudes que lesdits plans soulevaient, le SSP a été une nouvelle fois censuré.

En conséquence, le SSP demande à la Municipalité :

- d'appliquer le droit d'être consulté conformément à l'art. 55 du RPAC ;

- de faire cesser immédiatement les pressions exercées sur les collaborateurs et les collaboratrices par certains chefs de service et/ou responsables directs ;
- d'instruire ses cadres supérieurs et dirigeants de s'inscrire dans une approche, non de conflit et de suspicion, mais de soutien et de reconnaissance ;
- de considérer comme acquises au personnel les HO et HS effectuées avant l'état de nécessité soit le 16 mars 2020 ;
- de s'assurer que les masques sont obligatoirement portés par le personnel lorsque la distance de sécurité de deux mètres ne peut être respectée sur le lieu de travail ;
- enfin de considérer les revendications déjà vous transmises en mars et avril 2020 restant d'actualité (annexées à ce courrier).

Au vu de cette situation, le SSP demande l'ouverture urgente de négociations sur les points de revendications citées ci-dessus et ceux contenus dans nos diverses informations durant mars et avril 2020.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, nos salutations distinguées.

Pour le SSP – Section Lausanne



Maria Pedrosa, secrétaire